



N° **1507** /MCVT/DC/SGM/AC-MD/SP-C

Cotonou, le **24 DEC 2024**

COMMUNIQUÉ

Le Ministre du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement Durable communique :

Dans le cadre des actions visant la valorisation des berges de la lagune de Cotonou, le gouvernement a entrepris une opération destinée à son assainissement, dont la première phase a abouti en 2022 à la libération, l'éclairage et la sécurisation de la berge Ouest. Dans le même temps, la berge Est continue de faire l'objet de toutes formes d'occupations illégales, au mépris des textes réglementant l'occupation du domaine public et en dépit de la délimitation matérialisée par les bornes géodésiques du Domaine Public Lagunaire (DPL). En vue de la réalisation des aménagements urbains et paysagers prévus, ce périmètre doit être impérativement libéré de toutes les formes d'occupations au plus tard le 06 janvier 2025 à 00 heure.

Ledit périmètre comprend les berges lagunaires des quartiers d'Abokicodji, Dédokpo, Kpankpan, Midombo, Adogléta, Hlacoméy et Agbato. Il est limité au Nord par la rue 3.210 d'Agbato, au Sud par le cimetière de l'ancien pont, à l'Est par les bornes géodésiques de délimitation du Domaine Public Lagunaire (DPL) de l'Institut Géographique National et à l'Ouest par la lagune.

En conséquence, tous les occupants actuels dudit périmètre sont invités à prendre les dispositions nécessaires afin de libérer sans délai les lieux.

Le Ministre du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement Durable compte sur la collaboration et le sens patriotique de chacun pour la bonne réussite desdites opérations.



José TONATO

Ministre du Cadre de Vie et des Transports,
chargé du Développement Durable